

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ MARIE ET LOUIS PASTEUR
1, RUE CLAUDE GOUDIMEL
25030 BESANCON CEDEX

☎ 03.81.66.50.80

✉ service.marches@univ-fcomte.fr

MARCHE PUBLIC A ACCORD-CADRE

REGLEMENT DE CONSULTATION

OBJET DU MARCHE :

Maintenance des transformateurs électriques de l'Université Marie et Louis Pasteur – Sites de Besançon, Belfort et Montbéliard

Procédure de Consultation utilisée : Appel d'Offres Ouvert en application des articles L2124-1, R2124-1, R2124-2-1°, R2161-2, R2161-3-2°, R2161-5, R2162-2 à R2162-5 et R2162-1 du Code de la Commande Publique.

Date et heure limites de réception des candidatures :
Lundi 07 juillet 2025 avant 12h00 (heure de paris)

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation | 4 |
| 1.1 - Objet..... | 4 |
| 1.2 - Calendrier prévisionnel..... | 4 |
| 1.3 - Lieu(x) d'exécution :..... | 4 |
| 1.4 - Visite de site :..... | 4 |
| 1.5 - Renseignements complémentaires | 4 |
| 1.6 - Mode de passation..... | 5 |
| 1.7 - Type et forme de contrat..... | 5 |
| 1.8 - Décomposition de la consultation..... | 5 |
| 2 - Conditions de la consultation..... | 5 |
| 2.1 - Délai de validité des offres..... | 5 |
| 2.2 - Variantes..... | 5 |
| 2 - Conditions relatives au contrat | 5 |
| 4 - Contenu du dossier de candidature | 6 |
| 5 - Présentation des offres | 6 |
| 5.1 - Fourniture des certificats sociaux et fiscaux..... | 7 |
| 6 - Conditions d'envoi..... | 9 |
| 6.1 - Transmission des offres..... | 9 |
| 7 - Examen des offres | 9 |
| 7.1 - Attribution des marchés | 9 |
| 8 - Récompenses..... | 11 |
| 9 - Procédure en cas de déclaration sans suite du marché ou prestations complémentaires imprévues | 11 |
| 10 -Renseignements complémentaires..... | 11 |
| 10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact | 11 |

ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES :

a) Pour les renseignements administratifs :

Dénomination :

Université Marie et Louis Pasteur

Adresse : 1 rue Claude Goudimel

25030 Besançon Cedex

☎ 03.81.66.50.80

✉ service.marches@univ-fcomte.fr

A l'attention de : **Mme MENGET Muriel**,
Responsable du service Achats

M. Drut Yohann,

Acheteur marchés publics

Adresse Internet (URL) : **www.univ-fcomte.fr**

b) Pour les renseignements techniques et les visites :

Dénomination : Université Marie et Louis Pasteur

Direction du patrimoine immobilier

Adresse : 16 route de Gray

25030 Besançon Cedex

A l'attention de : **M. Boyard David**

Chargé d'opérations immobilières

Adresse Internet (URL) : **www.univ-fcomte.fr**

☎ 03 84 66 66 71 / 06 58 26 43 65

✉ patrimoine.@univ-fcomte.fr

✉ david.boyard@univ-fcomte.fr

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des marchés de service pour l'opération suivante :

Maintenance des transformateurs électriques de l'Université Marie et Louis Pasteur –Sites de Besançon, Belfort et Montbéliard

Maîtrise d'ouvrage :

Université Marie et Louis Pasteur – Direction du patrimoine immobilier –

Maître de l'ouvrage : **Université Marie et Louis Pasteur**

1 rue Goudimel
25000 Besançon

Maître d'œuvre:

Direction du patrimoine immobilier

Direction du Patrimoine Immobilier
16 route de Gray
25030 Besançon

1.2 - Calendrier prévisionnel

- Démarrage des prestations : **1^{er} septembre 2025**
- Fin des prestations : **30 août 2029**

1.3 - Lieu(x) d'exécution :

Les prestations du marché concernent la maintenance des transformateurs électriques de l'Université Marie et Louis Pasteur –Sites de Besançon, Belfort et Montbéliard.

1.4 - Visite de site :

Pas de visite de sites.

1.5 - Renseignements complémentaires

Les candidats disposent tous des mêmes documents.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents pourront poser des questions écrites relatives au dossier de consultation.

Ces questions seront adressées au maître d'ouvrage, impérativement par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il ne sera pas répondu aux questions posées oralement au maître d'ouvrage. Les entreprises devront adresser l'ensemble de leurs questions via la plateforme dématérialisée PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr> après avoir effectué la visite obligatoire. Les entreprises auront jusqu'au **mercredi 18 juin 2025 avant 18h00** pour adresser l'ensemble de leurs questions.

Le maître d'ouvrage répondra à l'ensemble des questions écrites sur cette même plateforme sous la forme d'un envoi adressé à tous les concurrents, au plus tard le **lundi 23 juin 2025**.

1.6 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'Appel d'Offres Ouvert en application des articles L2124-1, R2124-1, R2124-2-1°, R2161-2, R2161-3-2° et R2161-5, du Code de la Commande Publique.

Le présent Accord-Cadre est soumis aux dispositions du CCAG Fournitures Courantes et Services (FCS) de l'arrêté du 30 mars 2021.

1.7 - Type et forme de contrat

Le présent marché à accord-cadre, marché à Décomposition prix global et forfaitaires (DPGF).

Nota :

Le marché prend effet à compter de la notification au titulaire. Il se prolongera jusqu'au parfait achèvement des prestations.

1.8 - Décomposition de la consultation

Le marché n'est pas alloti.

Cet accord cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est exécuté au fur et à mesure de l'émission des bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

| Codes CPV | Intitulés |
|------------|--|
| 50532200-5 | Services de réparation et d'entretien de transformateurs |

L'accord-cadre est passé sans montant minimum mais avec un montant maximum de 29 166.67 € HT soit 35 000.00 € TTC par an.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 – Variantes

Sans objet.

2 - Conditions relatives au contrat

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes après vérification du service fait.

4 - Contenu du dossier de candidature

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'Acte d'engagement (ATTR1) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) dont l'exemplaire conservé par le pouvoir adjudicateur fait seul foi ;
- Le CCAG FCS : entrée en vigueur au 01/04/2021 (arrêté du 30/03/2021) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- Le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) ;
- Le présent règlement de consultation (RC) ;
- DC1 ;
- DC2 ;
- DC4 ;
- Le cadre de réponse technique ;
- Le Cadre de réponse environnemental ;
- Annexe 1 : Codes services pour facturation ;
- L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)
- Les normes françaises homologuées, les recommandations ou spécifications techniques approuvées par arrêtés, décrets ministériels, lois applicables aux prestations objet du marché
- Les normes européennes homologuées en vigueur ainsi que les normes des pays étrangers applicables en France en vertu d'accords internationaux

Il est disponible gratuitement sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'université Marie et Louis Pasteur se réserve la possibilité d'apporter des modifications mineures ou des précisions au dossier au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la réception des offres (ces modifications ne concerneront ni l'organisation fonctionnelle des futurs locaux, ni la part de l'enveloppe prévisionnelle que le maître d'ouvrage affecte aux prestations).

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable avec décalage en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Fourniture des certificats sociaux et fiscaux

| Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise | |
|--|---|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | À fournir ou à indiquer dans le DC1 |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | À fournir ou à indiquer dans le DC1 |
| Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire | À fournir |
| Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat | À fournir, dûment signée |
| Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise | |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | À fournir ou à indiquer dans le DC2 |
| Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise | |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années Les modèles de formulaires DC1, DC2 dont l'usage est recommandé sont disponibles sur le site suivant : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat | À fournir ou à indiquer dans le DC2 |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | À fournir ou à indiquer dans le DC2 |
| Le cas échéant, information sur la politique RSE / DD&RS du candidat | À renseigner dans le mémoire technique |

Nota

- Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser [les formulaires DC1 \(lettre de candidature\) et DC2 \(déclaration du candidat\)](#). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).
- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- Le cas échéant, le candidat doit fournir l'adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder.
- Le pouvoir adjudicateur applique le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.
- Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, ils peuvent décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de **6 jours**.

Attestations de régularité fiscale et sociale datant de moins de 6 mois :

Attestation fiscale, permettant de justifier de la régularité de la situation fiscale (paiement de la TVA) du candidat

Attestation de vigilance pour justifier que le candidat respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé conformément aux articles R 2143-3 à R 2143-10 du code de la commande publique, le candidat devra fournir tous les six mois, à compter de la notification du marché, les pièces prévues à l'article D. 8222-5 du code du travail, soit une attestation URSSAF établissant qu'il s'acquitte de ses obligations déclaratives (fourniture des déclarations d'activité et d'emploi salarié) et du paiement de ses cotisations sociales

Extrait K ou K bis ou une copie de la carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers.

Et pour les marchés d'une valeur égale ou supérieure à 5 000 €, liste nominative des travailleurs étrangers, précisant la nationalité, la date d'embauche ainsi que le type et le n° de l'autorisation de travail.

Les candidats ont également la possibilité de remplir le **DUME** (document unique de marché européen).

Le document unique de marché européen (DUME) **est un formulaire par lequel les entreprises déclarent leur statut financier, leurs capacités et leur aptitude pour participer à une procédure de marché public.**

- Grâce au DUME, les soumissionnaires ont la possibilité de ne plus fournir de justificatifs ni les différents formulaires utilisés auparavant dans le cadre de procédures de passation de marchés publics (DC1 et DC2).

Depuis le 1^{er} octobre 2018, le DUME est uniquement disponible sous format électronique.

<https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>

Dans le cadre de la **règlementation en matière de lutte contre le travail dissimulé**, et conformément aux articles L2141-1 à L2141-5, R2143-10 du code de la commande publique, le candidat devra fournir tous les six mois, à compter de la notification du marché, les pièces prévues à l'article D8222-5 du code du travail, soit une **attestation URSSAF** établissant qu'il s'acquitte de ses obligations déclaratives (fourniture des déclarations d'activité et d'emploi salarié) et du paiement de ses cotisations sociales.

L'Université Marie et Louis Pasteur met à votre disposition la plateforme en ligne **E-attestations.com** afin de sécuriser et simplifier vos démarches administratives obligatoires.

L'utilisation d'**e-Attestations.com** est **gratuite** et vous permettra d'y déposer régulièrement, et en toute **sécurité**, les attestations et documents demandés par **L'Université Marie et Louis Pasteur** durant l'exécution de vos marchés.

6 - Conditions d'envoi

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission des offres

Les offres doivent obligatoirement être retournées par voie dématérialisée via le profil acheteur PLACE à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

La transmission des offres par un autre moyen n'est pas autorisée. Les plis, enregistrés dans l'ordre d'arrivée, doivent parvenir avant la date et heure limite de réception des offres fixée au **07/07/2025 avant 12h00 (heure de Paris)**.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Le pli doit contenir les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des candidatures.

Si une nouvelle candidature est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7 - Examen des offres

7.1 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article L2152-1 à L2152-4, R2152-1 et R2152-2 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| CRITERES | PONDERATION | ELEMENTS D'APPRECIATION (le cas échéant) | |
|---|-------------|---|-----------|
| PRIX | 40% | Le candidat qui proposera l'offre la plus basse obtiendra la note globale : | 40 |
| | | <u>Formule</u> P1=prix le plus bas (40 pts) P2=prix (P1/P2*40 pts) P3=prix (P1/P3*40 pts) | |
| VALEUR TECHNIQUE | 55% | La note globale sur la valeur technique est décomposée en 6 sous-critères : | 55 |
| | | ➤ Organisation mise en œuvre pour répondre au présent marché, aux délais et à la traçabilité des interventions, exemples d'outils développés et le cas échéant mis en œuvre sur des contrats du même type | 30 |
| | | ➤ Moyens et dispositions mis en œuvre par le prestataire en cas de rupture partielle ou totale d'équipements | 10 |
| | | ➤ Préparation des interventions | 5 |
| | | ➤ Encadrement : CV, composition des équipes, organisation des interventions (procédés, moyens matériels, planning, évacuation des déchets, etc.) | 3 |
| | | ➤ Sécurité et gestion des nuisances liées aux interventions | 3 |
| | | ➤ Références dans des contrats de maintenance similaires récents avec coordonnées | 4 |
| Volet considérations Environnementales | 5% | ➤ Considérations environnementales : <ul style="list-style-type: none"> • le déplacement en voiture électrique ; • la dématérialisation des supports papier. • ou Toutes mesures intégrant les enjeux environnementaux | 5 |

Critère de pondération pour le calcul de la note globale des offres :

Une note financière variant de 0 à 40 points sera attribuée à chacune des offres. Les notations seront attribuées selon la procédure explicitée ci-après :

- Le prix le plus bas (P1) obtiendra la note 40,
- Les autres candidats obtiendront un note inversement proportionnelle calculée comme suit et arrondi au dixième :

Note prix Px = $(P1 / Px) \times 40$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Pour la notation de la valeur technique :

Notes attribuées par libre appréciation du pouvoir adjudicateur en fonction des critères énoncés sur la base de la note méthodologique des candidats.

8 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

9 - Procédure en cas de déclaration sans suite du marché ou prestations complémentaires imprévues

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité, de recourir à l'utilisation de la procédure négociée en application des articles R.2122-2 et R.2122-4 du Code de la Commande Publique lorsque :

- Aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrit.
- Seules des candidatures irrecevables au sens de l'article R.2144-7 ou des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la Commande Publique, auront été présentées.

Les conditions initiales du marché public ne devront pas être substantiellement modifiées

Il pourra être passé un ou des marchés complémentaires dans la limite définie par l'article R.2122-4 1° du Code de la Commande Publique.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats doivent transmettre impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Date

Signature